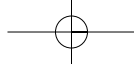




Equipement de canoë-kayak et développement durable

LES ACTES DE LA CONFERENCE
BOURG-SAINT-AURICE - 23 AOUT 2002





©Daniel Gaine - Igor Meijer

*Monsieur Marcel RETAILLEAU
Président de la Commission nationale équipement du CNOF.*

Monsieur Francis PARNY, vice-président du Conseil Régional de Ile de France chargé des sports du tourisme et des loisirs.

Monsieur Germinal PEIRO, Député, Conseiller municipal de Castelnaud-la-Chapelle.

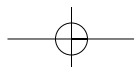
Monsieur Joël GIRAUD, Député maire de L'Argentière la Bessée.

Monsieur Christian HUNAUT, Président de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Madame Edwige AVICE, Présidente du Conseil National des Activités Physiques et Sportives.

Monsieur Jean Richard GERMONT, Conseiller Technique au Ministère des Sports.

Madame Marie Claire RESTOUX-GASSET, Conseiller Technique à la Présidence de la République pour la Jeunesse et les Sports.





LES ACTES DE LA CONFÉRENCE

AVANT-PROPOS

Le canoë-kayak et ses disciplines associées rencontrent de plus en plus l'engouement des populations.

*Pour coordonner ce développement, la Fédération française a reçu une **délégation de droit** afin d'édicter les normes et règlements de sécurité, d'organiser des manifestations et sélectionner des sportifs de haut niveau...*

La mise en œuvre de ces missions nécessite de s'investir sur de multiples autres actions comme :

- *la défense et la valorisation de l'accès à l'eau. Sur les terrains de pratique naturels du canoë-kayak, les rivières, les lacs, les mers, nous développons des actions pour que les pratiquants y conservent un large accès en toute sécurité et puissent continuer à faire découvrir l'activité, l'enseigner, s'entraîner, organiser des manifestations...*
- *de même nous avons à cœur de veiller à la qualité de notre environnement de pratique. Cela a conduit notre fédération à mettre en place un réseau d'alerte sur les pollutions, des formations à l'environnement, un système d'apprentissage du canoë-kayak basé à la fois sur la sécurité, l'environnement et la technique....*

*Atteindre ces objectifs contraint notre fédération à s'investir sur des missions de service public dépassant celles définies par la loi sur le sport. Il s'agit dès lors, pour elle, d'assumer une véritable **délégation de fait** devenue nécessité pour mettre en œuvre sa délégation de droit.*

Ce choix de responsabilité et d'action par-delà notre délégation de droit nous pousse à nous projeter dans l'avenir en ayant le souci essentiel de protéger nos espaces de pratiques, de les aménager en préservant les besoins et aspirations des générations futures.

Il s'agit là d'un enjeu de développement durable que de plus en plus de territoires ont perçu au sein de notre activité. Cette réalité s'illustre par l'émergence de plusieurs projets d'équipements

dans lesquels le canoë-kayak est un outil au service de la recomposition des territoires dans une logique de développement durable.

Au cœur de cette dynamique de création d'équipement de canoë-kayak, les enjeux sont multiples.

Ils sont liés aux réalités de chaque territoire et exprimés dans les documents de programmation tels les schémas d'aménagement régionaux ou encore les schémas de cohérence territoriale... Ils sont liés à la diversité des activités en réponse aux attentes d'un large public aux motivations et objectifs différents que sont :

- *les usagers « clients ». Ils découvrent une activité ludique. L'enjeu est de leur offrir des prestations de qualité et sécurisées leur procurant le plaisir qui leur donnera l'envie de revenir.*
- *les usagers « jeunes ». Ils découvrent une activité « de glisse ». L'enjeu est l'exploration d'un élément naturel d'apparence hostile qui doit être maîtrisé pour en faire un allié.*
- *les usagers « sportifs ». Ils sont adhérents d'un club. L'enjeu est d'obtenir les créneaux d'accès suffisant pour la réalisation de leur projet sportif.*

La réponse à ces enjeux doit conduire à une fidélisation des publics et à une appropriation citoyenne de l'équipement.

Fort de ces constats, la Fédération française de canoë-kayak souhaite s'inscrire comme partenaire des collectivités territoriales propriétaires des sites pour aménager des espaces naturels, concevoir ou rénover des équipements, en un mot trouver les solutions gagnantes pour le canoë kayak et le territoire. Les témoignages suivants sont les exemples concrets de ce chemin sur lequel nous nous engageons.

C'est l'ensemble de cette volonté, que nous avons formalisé comme 5ème orientation stratégique de notre projet développement 2002-2012, que nous souhaitons vous faire partager.

Monsieur Marcel RETAILLEAU

*Président de la Commission nationale d'équipement du CNOSF
« Sport et aménagement du territoire »*



©Daniel Graine

■ RÔLE DU CNOSF EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le CNOSF a pour vocation d'être le fédérateur du sport et le représentant de l'ensemble des sports en France auprès des pouvoirs publics.

Il invite les fédérations à procéder à un recensement de leurs équipements et à établir un schéma directeur des équipements nécessaires au développement de leurs sports.

Dans le domaine des équipements sportifs il peut être amené à donner des avis sur les schémas directeurs des équipements sportifs en général et défendre les politiques fédérales auprès du ministère des sports et des collectivités

Différentes enquêtes et notamment dans le cadre des schémas de services collectifs du sport ont fait apparaître qu'en France, le patrimoine des équipements collectifs est vieillissant (répondant plus ou moins aux normes) et qu'il est insuffisant en équipements de haut-niveau et spécialisés.

■ QUELQUES TENDANCES EN MATIÈRE DE PRATIQUES SPORTIVES ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- les recherches sur l'usage des équipements sportifs évoluent
- la qualité des équipements prévaut sur la

quantité (Années 1970/1980 : 1 000 piscines canotons, COSEC, Polyvalence)

- le regroupement de plusieurs pratiques sportives (familles de sport) est souhaitable et permet de réaliser des aménagements et lieux de vie au bénéfice de tous (club-house, vestiaire, sanitaires, salles de réunion, cafétéria, etc.)
- l'activité diversifiée est également recherchée pour permettre une optimisation et une rentabilité maximum :
 - sport de haut-niveau
 - sport de compétition
 - sport loisirs, 3e age, féminines
 - sport en famille
 - sport en entreprise
 - sport ludique et social etc.

■ QUELQUES SOUHAITS DES AMÉNAGEURS

Un équipement sportif doit permettre :

- un usage diversifié dans les pratiques
- un développement économique (emplois, hôtellerie, restauration, etc.)
- une protection du cadre de vie (environnement) : Natura 2000

Un équipement sportif se doit aussi d'être :

- un lieu de vie pour tous les publics (acteurs, spectateurs)
- un outil de lien social (Insertion par le Sport)
- un aménagement intégré à la vie locale (rurale ou urbaine) : projet local, pas artificiel
- un élément attractif pour toute l'échelle de territoire considéré

■ QUELLES SPÉCIFICITÉS POUR LE CANOË-KAYAK, VU DU CNOSF

Ses forces :

- la diversité de ses lieux de pratiques
- les spécificités (Course en ligne, Slalom, Descente, Randonnées, etc.)

- la variété des niveaux et formes de pratique
- la variété des publics accueillis
- la variété des objectifs de ses pratiquants
- la qualité environnementale des lieux de pratique etc.

Ses faiblesses :

- la complexité des pratiques.
- l'exigence de l'encadrement (compétences, sécurité, etc.) : responsabilité civile et pénale
- la cohabitation avec les nombreux utilisateurs du milieu naturel : monde écologique, Natura 2000, pêcheurs, agriculteurs, industriels etc.

■ QUELLES ORIENTATIONS PRÉCONISER ?

- Développer des bassins de proximité urbaine (naturels ou artificiels)
- Rechercher des lieux agréables et accessibles
- Rechercher la cohabitation avec les sports d'eau et de randonnée
- Tenir compte des cultures locales (acceptation par la population)
- Trouver des modes de gestion (outils de gestion FFCK) répondant aux attentes : conventions
- Participer au développement local
- Trouver des partenaires publics (collectivités, CRT, CDT) et privés (EDF) motivés

- Rechercher le plein emploi des équipements (région, département, mer, intérieur des terres, allongement de la saison)

■ QUELQUES CONSTATS GÉNÉRAUX

- la préoccupation d'aménagement du territoire est devenue un souci de toutes les collectivités
- la réalisation des nouveaux équipements sportifs structurants ne sera plus le fait des seules communes (hormis les villes) mais des compétences des intercommunalités, communautés, pays...
- les partenaires privés s'investiront d'autant plus que l'image est porteuse et valorisante pour leur entreprise, voire leurs dirigeants
- le sport contribue à fixer la population dans son environnement (urbain ou rural).
- la pratique ludique ne doit pas être opposée à la pratique compétitive
- le sport doit mettre plus en avant ses valeurs (sociales, éducatives, économiques 1,5 % du PIB) mais tenir compte également du monde dans lequel il vit.

*Discours de Monsieur Francis PARNY, vice-président du Conseil Régional de Ile de France chargé des sports du tourisme et des loisirs.
« Le projet de Vaires sur Marne : un modèle d'équipement au service du mouvement sportif, de la population et de l'événementiel »*



©Daniel Gaïne

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs.

Je souhaite saluer le Président FELDHOFF. Je voudrais d'abord remercier la fédération française de m'avoir invité pour parler d'un projet que nous avons construit en commun avec le mouvement sportif à Vaires sur Marne.

■ LE CONTEXTE

Vaires sur Marne se situe dans l'Est parisien, à proximité de la ville nouvelle de Marne la Vallée, de Disney-land Paris, donc dans une zone de développement économique affirmée avec la même volonté par les pouvoirs publics qui se sont succédés.



©AFTTP

Au premier plan de la photo précédente, le plan d'eau de Vaires et les usines chocolatier Meunier. Au fond, le plan d'eau de Torcy.

La Région Ile-de-France est propriétaire des douze bases de plein air et de loisirs qui représentent 3 000 hectares et 8 millions d'entrées chaque année. Les investissements sur ces bases de loisirs sont réalisés à 100 % par la région Ile-de-France et représentent en moyenne 17 millions d'euros par an.

Dans l'esprit du Conseil Régional d'Ile-de-France, avant 1998, ces bases de plein air et de loisirs ont contribué à un aménagement durable du territoire. Les élus ont montré une volonté forte de défendre la qualité de vie quotidienne et l'environnement. La gestion de ces bases de loisirs n'est pas assurée par la région. Beaucoup d'entre-elles sont gérées par un syndicat mixte. Vaires et Torcy sont gérées par l'UCPA. C'est un élément de notre projet sur lequel je reviendrais. Vaires sur Marne est un lieu de pratiques sportives depuis de nombreuses années. Il est d'ailleurs inscrit comme tel au schéma directeur de la région Ile-de-France. Nous comptabilisons par exemple 5 700 journées stages pour l'aviron et 5 100 journées stagiaires pour le canoë-kayak. De plus la base est la résidence de deux pôles France, un aviron et un canoë, et également de deux pôles espoirs.

■ LE PROJET

Nous avons (page suivante) une photo du plan d'eau de Vaires où s'entraînent actuellement les athlètes qui sont dans les pôles France et dans les pôles espoirs.

Dès notre élection en 1998, nous avons visité leur bâtiment. Nous avons considéré qu'il était honteux d'offrir de telles conditions d'entraînement pour les équipes de France.



©AFTRP

Nous avons tout de suite pris la décision de le rénover, de le revaloriser.

A partir de là, nous avons commencé à mettre en place un projet global sur le développement des sports nautiques.

Nous prévoyons :

- un stade d'eau vive artificiel,
- une remise à niveau et un développement de l'équipement aviron,
- une remise à niveau d'un centre d'entraînement réellement adapté,
- un bâtiment de gestion des courses à proximité du stade d'eau vive,
- un centre de formation aux métiers des sports liés à l'eau,
- La création d'un hébergement et de la restauration pour permettre l'organisation de stages.

Le concept principal mis en avant est de réaliser un stade nautique qui permette d'accueillir simultanément des activités diverses et des niveaux des niveaux de pratiques sportives différents.



Projet de stade d'eau vive.

Une fois terminé, le stade d'eau vive sera le plus grand dans le monde avec une partie d'entraînement de 250 mètres avec un dénivelé de 1 %. Une zone de freestyle est également prévue pour répondre aux besoins des pratiques nouvelles ainsi qu'un parcours olympique de 300 mètres avec 2 % de dénivelé. Nous avons conçu ces projets en liaison avec le mouvement sportif et d'autres partenaires, avant même que la candidature de Paris aux Jeux Olympique soit envisagée.

■ COMMENTAIRES

Voici les commentaires que je me permettrais de soumettre à votre réflexion pour le débat.

Je voudrais insister sur le fait que les élus de la région Ile-de-France et très largement la Commission des sports ont travaillé collectivement sur cette question. Ils ont eu le souci de concevoir un projet global et de le faire en concertation.

Nous avons voulu faire acte d'aménageur compte tenu de nos compétences fortes en matière d'aménagement du territoire. Nous avons voulu aussi avoir une réflexion sur le développement économique de ce secteur et le faire avec, comme donnée forte au cœur de ce projet, le développement du sport en Ile-de-France.

Cela nous conduit par exemple à mettre très fortement en avant cette idée de la mixité des publics et des pratiques sportives dans le stade nautique. Ce concept a été mis au point avec les sportifs de haut niveau ; avec le Directeur technique national qui a contribué de façon importante à la réflexion, avec Tony ESTANGUET, champion olympique qui a été officiellement chargé d'une mission de conseil sur la mise au point de ces projets.

Ce qui nous a frappé en tant qu'élus, est que les sportifs de haut niveau, le Directeur technique national, Christian HUNAUT pour la fédération, avançaient vraiment d'une façon plus forte que nous dans le sens de cette mixité des pratiques. Le contact avec le débutant, avec tous ceux qui veulent pratiquer les sports nautiques est quelque chose qui peut être un élément décisif du développement sportif pour l'avenir. Nous avons voulu aussi offrir aux sportifs des conditions d'entraînement optimum. Nous souhaitons que ce centre soit ouvert aux sportifs d'autres pays.

- Nous avons voulu aussi ouvrir une perspective pour les sportifs de haut niveau et poser le problème de leur devenir professionnel. D'où cette idée d'un centre de formation des métiers du sport lié à l'eau ouvert à tous les niveaux de formation avec aussi la possibilité de développer largement des métiers nouveaux. Dans la continuité du gouvernement précédent, la nouvelle équipe a déjà mis au point des décrets sur des brevets professionnels. Le sport est traversé par un mouvement de professionnalisation. C'est une nécessité à condition d'accompagner parallèlement les bénévoles pour qu'ils puissent maîtriser ce mouvement de professionnalisation tout en restant eux-mêmes des bénévoles.

Cette approche globale nous a permis, nous l'espérons de concevoir un aménagement qui servira aux sportifs, à tous nos concitoyens pour des activités de détente et de loisirs et des stages éducatifs. Notre gestionnaire, l'UCPA, a une pratique importante dans ce domaine. Beaucoup de touristes souhaitent des formes de tourisme plus interactives que la simple visite de tel ou tel parc.

■ LA MÉTHODE DE GESTION

Nous avons conduit ce projet constamment avec l'ensemble de nos partenaires. Monsieur RETAILLEAU évoquait la nécessité de la défense de l'environnement et du cadre de vie. Nous travaillons sur les bases de loisirs régulièrement avec Voies Navigables de France et l'ONF. Ils veillent avec nous à la défense de l'environnement sur ces différents sites. Nous avons travaillé avec les élus locaux. Trois communes sont concernées par ce site. Nous avons travaillé en particulier avec le mouvement sportif. Vous me permettrez de dire un mot sur la politique régionale en la matière. L'Ile-de-France a 2 300 000 licenciés sportifs, 200 000 bénévoles, 23 000 clubs. Pour un conseil régional, c'est difficile d'entrevoir une politique décentralisée d'aide aux clubs. C'est absolument inconcevable en région parisienne.

Nous avons tenu des états généraux du sport qui nous ont permis de construire des conventions d'objectifs qui visent au développement de la pratique sportive et l'aide au haut niveau (les pôles espoir). Ce travail avec les ligues et les comités, notamment dans les sports nautiques, se trouvait « boosté » par les contacts que nous avons eus avec les fédérations sur ce projet de Vaires sur Marne.

Je veux redire, attendu que les représentants de l'Etat français sont là, que la région n'a pas vocation à s'occuper du haut niveau. Nous ne l'avons fait pour Vaires-Torcy que parce que nous sommes propriétaires du site. Nous avons considéré que nous avions une responsabilité à l'égard des sportifs de haut niveau qui s'y entraînent. Nous l'avons fait avec le soutien actif du mouvement sportif.

■ LE PARI DES JEUX OLYMPIQUES

Nous avons travaillé en concertation avec Christian HUNAUT depuis de nombreuses années. Il a eu raison de m'inviter à Penrith à l'occasion des compétitions Pré-olympiques organisées avant les Jeux Olympiques à Sydney. J'ai pu rencontrer des athlètes exceptionnels. Ce voyage et le déroulement des Jeux nous ont permis de pointer quelques questions. Nous avons visité le stade de Penrith un an avant les Jeux Olympiques. La question de la gestion post-olympique de cet équipement s'est immédiatement posée. C'est un problème réel pour toute collectivité locale. A partir de là, nous avons fait le pari de poser ces problèmes de gestion d'un tel équipement avant même d'avoir les Jeux Olympiques.

Grâce à ces contacts avec les sportifs, aux expériences internationales connues, nous avons mis progressivement au point une méthode de gestion du stade nautique qui prenne en compte les nécessités d'équilibre financier comme celles de pratiques différentes.

Nous souhaitons mettre la rivière en eau pour les jeux d'Athènes.

Si les Jeux Olympiques étaient organisés à Paris, et nous ne pourrions les avoir au mieux que pour 2012, nous avons fait le pari d'essayer de réaliser un stade nautique qui soit dort et déjà adapté.



©FFCK - Igor Meijer

Discours de Monsieur Germinal PEIRO, Député, Conseiller municipal de Castelnaud-la-Chapelle.

« Sport de nature : enjeux-contraintes orientation : l'exemple de la Dordogne »



©Daniel Graine

Madame la Ministre, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

L'exemple que je vais vous présenter est un exemple de ce que nous avons coutume d'appeler le milieu rural profond. C'est l'exemple de la Dordogne, non seulement du département rural chargé du tourisme mais aussi du bassin de la Dordogne.

Depuis environ 20 ou 25 ans, sur ce bassin de la Dordogne, au même titre que les activités de randonnées pédestres, équestres et VTT, la randonnée nautique s'est développée d'une façon considérable.

■ L'ENJEU ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Nous sommes passés de quelques canoës par jour au début des années 70 à aujourd'hui 2 000 à 3 000 canoës par jour sur les secteurs les plus fréquentés. Ces activités pèsent sur le plan économique. Ce sont des emplois à l'année. Ce sont des emplois saisonniers. C'est un chiffre d'affaires considérable.

La Dordogne est extrêmement connue pour sa gastronomie. Aujourd'hui en dehors du patrimoine et du tourisme culturel qui fait de notre département un des premiers départements français d'intérieur en terme de tourisme, les activités de pleine nature ont changé l'image et apportent un atout supplémentaire en matière de promotion. Il n'y a pas un seul des six départements traversés par la Dordogne, un seul hôtel, un seul terrain de

camping qui ne mentionnera pas dans sa publicité la possibilité de pratique de pleine nature et des activités nautiques en particulier.



©Alban Gilbert

■ LES PROBLÈMES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT SPONTANÉ DES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Ces activités se sont développées d'une façon spontanée sans qu'il n'y ait de politique d'organisation. Elles se sont naturellement développées au gré du marché essentiellement. Les premières bases qui se sont installées ont été très rapidement et essentiellement des bases commerciales, à but lucratif. La Fédération française de canoë-kayak n'a pas été absente. Avec les clubs, les comités départementaux, les comités régionaux, nous avons organisé des bases et des activités estivales qui permettaient de faire fonctionner le mouvement sportif pendant l'année. Du fait que rien n'avait été prévu et que les choses se sont développées spontanément, forcément les problèmes n'ont pas tardé à apparaître.

- Il y a des problèmes de sécurité dus au fait que les rivières n'étaient pas entretenues. Nous avons eu plusieurs accidents dont des accidents mortels du fait d'arbres ou de souches qui n'avaient jamais été enlevés.
- Nous avons eu rapidement des conflits d'usage. Vous vous doutez de ce que pensent les pêcheurs de voir défilier 2 000 à 3 000 canoës par jour.
- Nous avons eu des conflits d'usage avec des engins motorisés, qui étaient autorisés.
- Nous avons eu des problèmes d'accès public aux rivières.
- Nous avons eu des problèmes sanitaires du fait de l'absence de toilettes, de l'absence de collecte de détritrus.
- Nous avons eu des problèmes de réglementation. Sur les six départements traversés par la Dordogne, les réglementations n'étaient pas les mêmes. Il a fallu essayer de les harmoniser.
- Nous avons eu des problèmes qui avaient trait au sérieux des prestataires qui au début, ont mis à disposition des gens, du matériel quelquefois défectueux, quelquefois avec des véhicules défectueux et quelquefois avec un encadrement défectueux aussi.
- Nous avons eu des problèmes de signalisation soit sur la rivière, soit autour. Comme rien n'était prévu et organisé, une signalisation totalement anarchique s'est développée aux bords des routes.

■ EPIDOR

Face à ces problèmes, nous avons mené une réflexion globale à l'échelle du bassin de la Dordogne, à l'échelle des six départements.

De ce travail est né en 1992 un établissement public interdépartemental nommé EPIDOR, qui regroupe les six départements traversés par la rivière.

Le but d'EPIDOR est d'assurer un développement harmonieux de la vallée de la Dordogne principalement, mais aussi de ses affluents.

Il n'était pas facile de concilier les intérêts d'EDF qui gère les barrages hydroélectriques, des agriculteurs qui ont besoin d'eau pendant l'été, des pêcheurs qui ne veulent pas avoir de canoë, des kayakistes, des propriétaires de terrain de camping, des collectivités locales etc.

Nous avons fait tout ce que je vais vous décliner maintenant dans le cadre de la politique

globale élaborée par EPIDOR démarré en 1992 à l'occasion d'un sommet de la rivière Dordogne. A cette occasion, nous avons rassemblé, pendant trois jours, tous les usagers de la rivière pour arriver à déterminer des objectifs communs sur lesquels, nous pourrions trouver un accord.

C'est à partir de cette réflexion sur l'ensemble du bassin que nous avons demandé à un bureau d'études de réaliser un schéma interdépartemental des loisirs nautiques sur l'ensemble de la vallée.

Ce schéma détermine :

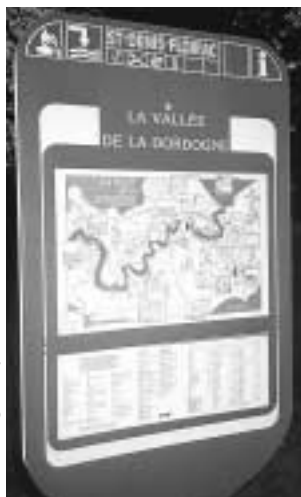
- ✓ les grands ensembles, soit pour la pratique sportive du canoë notamment sur la Haute Dordogne dans les gorges d'AVEZE près de la Bourboule, soit pour des pratiques avec des engins motorisés par exemple le ski nautique sur les grands barrages
- ✓ une zone d'activité de randonnées loisirs en canoë entre ARGENTAT et le confluent avec la Vézère

✓ Une zone qui est plus réservée à la navigation parce qu'elle s'approche de la Gironde puisque nous avons aussi de la navigation sur la rivière.

Donc nous avons essayé de déterminer des grands ensembles et d'apporter à travers ce schéma interdépartemental des préconisations pour essayer de résoudre les problèmes dont je vous ai parlé précédemment.

Une fois que ce schéma a été adopté, nous avons décidé de le décliner département par département. Pour le département de la Dordogne, il a été réalisé par le même bureau d'études et il a été approuvé par l'assemblée départementale au mois de décembre dernier.

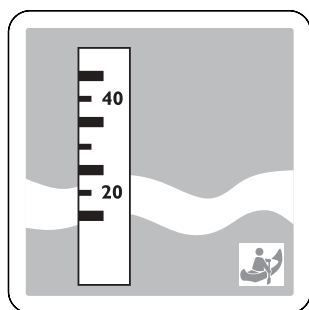
- Que prévoit notre plan départemental ?



©FFCK - Igor Meijer

Il prévoit d'améliorer :
l'information des pratiquants par une signalisation appropriée sur la rivière et la route. les gens qui naviguent perdent rapidement leurs repères, et il est intéressant de guider l'automobiliste jusqu'au bord de la rivière.

✓ La sécurité par la mise en place d'échelle limnimétrique ;
 ✓ l'accueil par l'aménagement des zones d'embarquement, de débarquement, des zones de parking et par la création de véritables haltes nautiques au bord de la rivière. Vous pouvez trouver dans ces haltes un point d'eau, des sanitaires, un conteneur de façon à pouvoir déposer ses ordures, etc. (cf photo ci-contre)



Le plan départemental prévoit aussi :

✓ la protection du milieu. Les activités nautiques ne peuvent pas se développer sur des secteurs dangereux ou pollués. La qualité de l'eau mais aussi l'entretien du cours d'eau fait partie de la politique globale d'EPIDOR.



✓ La prévention des conflits sur les petits cours d'eau où il y a des ouvrages à franchir. le plan prévoit pour les six cours d'eau fréquentés dans notre département en dehors de la Dordogne, des sentiers de contournement ou des seuils de franchissement pour les canoës que nous essayons de coupler avec des passes à poissons migrateurs.

✓ Un équilibre territorial à l'échelle du département. 70 % de la fréquentation, se situent sur la Dordogne, 15 % sur la Vézère et 15% sur des petites rivières. Nous avons souhaité qu'elles soient aménagées de façon à que cette activité rejaillisse sur l'ensemble du département.

Concrètement, le plan départemental se traduit par des fiches. Il y a exactement 119 fiches qui concernent 119 lieux qui doivent être aménagés dans les années à venir. Sur ces 119 fiches, le département aide les maîtres

d'ouvrage public, à réaliser les équipements nécessaires. Un guide spécifique des aides possibles du département a été réalisé.

Le département de la Dordogne prévoit lui-aussi la création d'un stade d'eau vive plus exactement à Mozac. Ce sera un stade qui fonctionnera au fil de l'eau. Le débit y sera important puisque même en période estivale, nous pourrions disposer d'un débit qui variant entre 10 et 35m³s avec un dénivelé important. Le département de la Dordogne et le bassin de la Dordogne, avec cet équipement, veulent continuer à conforter l'attractivité de notre secteur en matière de loisirs nautiques.



©FFCK - Igor Meijer

©FFCK - Igor Meijer

■ CONCLUSION

Si je n'avais qu'un mot à vous dire, ce serait le mot de qualité. Aujourd'hui, nous comptons rendre durable le développement des activités nautiques par des aménagements et un suivi constant de la qualité du milieu.

La rivière Dordogne est une rivière où l'on navigue et on se baigne. Pour pérenniser ces activités, nous avons entrepris depuis dix ans, un travail considérable en matière d'assainissement, d'entretien de la rivière, de préservation de la qualité de notre paysage. Nous souhaitons aussi aller toujours vers plus de qualité en matière de prestations mais aussi d'acteurs. Pour ce faire, nous sommes en train d'élaborer une étude qualité pour les prestataires. Elle sera présentée à la mi-septembre. Nous espérons rapidement, avec des aides que nous mettrons en place, faire en sorte que la qualité des prestataires qui s'est énormément améliorée au cours des dernières années, s'améliore encore.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire.

*Discours de Monsieur Joël GIRAUD, Député maire de l'Argentière la Bessée.
« Le stade d'eau vive de l'Argentière avec son centre de formation : les outils
au service du territoire pour un pôle industriel en reconversion »*



©Daniel Gagne

■ LE CONTEXTE

La commune de l'Argentière subit, à l'époque, un traumatisme industriel important puisqu'elle vivait par et pour une entreprise qui s'appelle PECHINEY. Celle-ci a réalisé la construction de la mairie, de l'église catholique, de l'église orthodoxe, de la tour de l'horloge et du beffroi. C'est une entreprise qui fait vivre toute la ville et grâce à laquelle personne ne se pose jamais de question quant à la formation des enfants car chacun sait qu'ils pourront y trouver du travail. Lorsque arrive le couperet de la désindustrialisation des années 80, c'est très dur à vivre. C'est dur à vivre d'un point de vue économique, encore plus à vivre psychologiquement parce qu'il est difficile de bâtir un autre avenir.

En 1989, une équipe municipale s'est mise en place pour essayer de trouver les voies et moyens pour créer une reconversion industrielle d'un site. Au départ, nous n'avons pas reçu une aide fondamentale, ni des services de l'Etat, ni de la région, ni du conseil général. Ils se disaient qu'une usine en moins dans les Alpes du Sud ne ferait pas de mal au paysage.

■ LES OBJECTIFS

Dans ce contexte l'équipe municipale qui se met en place a trois objectifs :

- Le premier est de faire en sorte qu'une certaine industrie puisse demeurer sur le site. Pour ce faire, au lieu d'aller chercher des entreprises sidérurgiques françaises spécialistes de ce fond de reconversion des aciers et métaux qui fait que vous pouvez fermer votre entreprise avec une facilité déconcertante en touchant une prime, nous allons plutôt de l'autre côté de la frontière en Italie. Nous sommes à 100 km de Turin et souvent nous sommes plus Piémontais que Français. Étant dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, cela nous crée aussi des problèmes relationnels parce qu'à 300 km de Marseille, avec un aspect montagnard d'arrière pays par rapport à un littoral, ce genre de situation est toujours assez difficile.

Donc, nous allons d'abord chercher des repreneurs pour une certaine typologie d'industries de façon à ce que la taxe professionnelle de la collectivité, ne s'effondre pas.

- Parallèlement, nous sommes dans une région touristique, une mono industrie touristique du ski avec la caractéristique de faire en photocopie et en réduction, ce qui se fait dans les Alpes du Nord, avec des conditions géographiques un peu différentes. Le massif des écrins est un massif plus découpé que celui des massifs précédant le Mont Blanc, ou des massifs de Savoie et de Haute-Savoie. Il est assez difficile d'y voir un développement de très grands sites.

Nous arrivons en ayant un raisonnement un peu particulier. D'abord nous voulons que les habitants de cette commune se rappellent d'où ils viennent et qui ils sont. Avant tout, ce sont des mineurs qui jusque dans les années 1900 ont mis à jour un patrimoine important avec des développements de techniques qui étaient au XIX^e siècle, et même au moyen âge, tout à fait exceptionnels. Nous voulons les remettre au goût du jour, d'où une politique de développement de l'archéologie, du tourisme et de la culture scientifique sur ce site de façon à redorer son blason en utilisant ce qu'ont toujours vécu les gens sur notre région.

• Puis, nous nous posons la question du développement du loisir sportif et de la façon dont la population peut adhérer à un projet. C'est en ce sens que j'ai beaucoup apprécié Monsieur RETAILLEAU vos propos sur l'acceptabilité des choses. Vous comprenez bien qu'une équipe municipale qui arrive sur une population traumatisée parce que l'usine est en train de tomber, ne va pas lui déclarer « nous allons faire un stade d'eau vive et des gens vont venir batifoler dans la rivière », ils vont trouver cela absurde. Ils vont immédiatement se dire : pourquoi l'avons-nous élu ?

Donc, nous essayons de travailler sur un concept qui fait que nous voulons qu'au-delà d'un équipement qui est créé pour accueillir des compétitions, cet équipement serve aussi beaucoup à la population locale. Nous voulons avoir une synergie sur un site. Nous voulons bâtir un espace qui soit cohérent au sens d'un stade d'eau vive qui soit également une salle de classe pour un centre de formation, un plan d'eau suffisamment bien dimensionné pour que le plus d'activités possibles puissent y être pratiquées et un anneau d'esquimautage pour les prémices de l'apprentissage de ce sport.

L'élément structurant a consisté à mettre en place une politique de formation qui permette à des gens dans notre région de retrouver un emploi, soit directement grâce aux équipements que nous mettons en place, soit par des formations qualifiantes qui leur permettent de se replacer sur le marché du travail.



©Patrick Vigne

■ LA PLURIACTIVITÉ

Dans un département comme les Hautes-Alpes, plus de 60 % de la population est pluriactive. Cela veut dire très concrètement que lorsque vous avez un métier, vous n'avez pas un métier mais plusieurs métiers. Pluriactif veut dire

plusieurs choses : on n'est pas forcément que salarié quand on est pluriactif. On peut être patron de son entreprise pendant cinq mois, puis salarié d'une autre entreprise etc. Ce n'est pas facile de jongler avec cela. J'espère qu'en tant que parlementaire, nous arriverons à faire comprendre au ministère des affaires sociales, ce que cela veut dire. Jusqu'à présent, personne n'a vraiment bien compris ce qu'était la pluriactivité dans les zones touristiques, plus particulièrement dans les zones de montagne où c'est le nerf de la guerre.

Notre objectif est de faire en sorte que le slogan « vivre et travailler au pays », bien qu'il ait une petite connotation désuète, puisse s'appliquer sur un micro territoire et puisse faire en sorte que des jeunes de la grande région y viennent se former.

Pour ce faire, nous avons souhaité sensibiliser les jeunes à l'activité le plus tôt possible. Nous commençons donc par nous poser la question d'une section sportive dans notre collège. Il faut qu'ils soient sensibilisés aussi au lycée et c'est la section sportive du lycée d'Embrun. Ensuite, il faut qu'il y ait cet instrument de formation, ce CFA, qui nous permette d'assurer un minimum de choses sur le territoire et arriver à dispenser des formations qualifiantes.

Nous y arrivons grâce à la pugnacité des gens de la fédération et du comité régional Alpes Provence. C'est un parcours du combattant qui est assez difficile à mettre en œuvre.

■ LES FINANCEMENTS

Je ne vais pas me perdre en chiffres. Comme il n'existait pas encore à l'époque des politiques contractuelles très bien développées entre l'état et la Région, il fallait aller chercher ces crédits nationaux d'aménagement du territoire. Il fallait trouver une solution pour que le président du conseil régional vous donne une contribution. J'ai le souvenir merveilleux de l'ancien président du conseil général qui, pour notre stade d'eau vive, disait de manière très généreuse : je crois que je vais pouvoir vous donner 10 000 francs. Ce jour-là, j'ai failli m'énerver parce qu'à l'époque, le sport d'eau vive représentait dans les Hautes-Alpes, une activité ludique d'été. On voyait beaucoup de rafting de temps en temps mais pas beaucoup d'éléments structurants. Ce n'était pas encore un projet économique.



©FFCK - Igor Meijer

Aujourd'hui, nous arrivons à avoir un centre de formation qui occupe une trentaine de formateurs qui représente une dizaine d'équivalents temps plein. Nous arrivons aussi à former sur le secteur, énormément de monde et à avoir des jeunes de la région qui, petit à petit, sensibilisés, vont vers de la compétition à travers des clubs locaux, vers des centres de formation en se disant qu'ils pourront en faire un métier.

Nous faisons en sorte d'organiser la pluriactivité sur notre secteur au travers d'instruments de formation avec les grosses difficultés que nous avons et qui font que la formation se décline de manière assez féodale et uniforme sur le territoire, même quand c'est décentralisé.

Lorsque vous devez négocier les plans régionaux de formation et que vous êtes dans un petit département de 100 000 habitants dont 40 000 à Gap, chef-lieu du département, et qu'il vous est imposé de mettre en place une formation pour 30 femmes, toutes RMistes, toutes de moins de 25 ans, qui sont très faciles à trouver sur le bassin marseillais mais pas forcément sur le bassin briançonnais, cela génère des difficultés dans l'application de ces textes. Il faut ramer beaucoup pour pouvoir expliquer ce qu'est la formation dans les zones comme les nôtres, alors que nous avons les espaces naturels pour former les personnes.

Petit à petit, nous y arrivons. Nous allons, à l'automne, avoir enfin un colloque qui va aboutir à des critères différenciés suivant qu'on est en montagne ou pas. Ceci fait qu'un jour peut-être, la loi Montagne va s'appliquer pour quelque chose de très positif qui est de faire en sorte que nous différencions l'applicabilité des textes sur des territoires qui sont radicalement différents.

■ COMMENT FAIRE FONCTIONNER LES ÉQUIPEMENTS

Ce qui est important également dans un projet comme celui-là, lorsque vous êtes une petite collectivité territoriale, c'est de savoir comment faire fonctionner ces équipements. Quand vous avez 2 500 habitants, vous n'allez pas embaucher des fonctionnaires territoriaux pour faire fonctionner des sites de ce genre. D'abord vous ne les trouverez pas dans la compétence requise, ensuite ce n'est pas le profil qui convient pleinement pour cela.

C'est pour cela que dès la construction du stade d'eau vive, il faut réfléchir à ce que sera le fonctionnement. Il ne faut pas mettre l'équipement avant de savoir comment le faire fonctionner. Il faut éviter de mettre la charrue avant les bœufs. D'ailleurs, il faut avoir une convention avec un opérateur qui, en l'espèce, est la Fédération française de canoë-kayak. Ceci, de façon à faire en sorte qu'il y ait un opérateur professionnel, un opérateur qualifié et un opérateur qui soit externalisé du point de vue des coûts par rapport à la collectivité locale. Le but de la Collectivité locale n'est pas de gagner de l'argent mais de faire en sorte que lorsque nous sommes partenaires d'une fédération ou même d'un prestataire privé, nous ne fassions pas payer des loyers, des redevances etc. Nous les transformons en heure de monitorat pour alimenter, vis-à-vis des écoles et des centres sociaux, le vivier de demain en la matière en créant des synergies avec l'établissement existant.



©Patrick Vigne



De ce fait, la représentation locale de la Fédération française de canoë-kayak et le Centre Régional de Formation de Canoë Kayak ne sont pas des greffons sur un territoire. Ils sont bien des établissements qui vivent en synergie totale. J'en veux pour preuve le dernier bâtiment construit, des locaux techniques où cohabitent en trois compartiments, la section sportive du collège, le CRFCK et le club local de façon que nous puissions avoir cette interaction sur les partenaires locaux qui est indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble.

Voilà ce que nous avons essayé de faire dans ce département où petit à petit on a compris que l'eau vive représentait aussi un potentiel économique y compris en espèces sonnantes et trébuchantes.

■ L'IMPACT ÉCONOMIQUE

Tous ces gens qui sont formés créent une richesse, une entreprise, la plupart du temps une entreprise privée. Ils sont souvent pluriactifs. On peut être à la fois formateur au centre pendant l'hiver et patron d'une boîte de rafting pendant l'été. Donc, tout cela créé des synergies tout à fait intéressantes.

Dans un projet comme celui-là, ce qui compte vraiment, c'est que petit à petit, on s'aperçoit que l'impact économique de ce qui est organisé sur le territoire, devient de plus en plus important. Je vais vous donner un seul chiffre parce que celui-là marque les esprits. Michel BAUDRY conseiller technique chez nous fait toujours des recensements tout à fait intéressants sur les impacts économiques des manifestations. Un championnat de France cadet organisé en 99 à l'Argentière, a représenté 569 KF de coûts d'organisation et 2,155 millions de francs de retombées directes. Beaucoup d'activités privées, industrielles ou autres n'ont pas la même capacité et la même synergie pour développer quelque chose.

Nous sommes passés d'un projet social où il s'agissait de recréer une économie sociale à un projet économique stricto-sensu. Dès le départ, nous n'avons pas voulu faire payer à des prestataires privés des loyers en leur fixant la durée de séjour et récolter les recettes pour la

collectivité. Nous avons voulu une politique différente vis-à-vis de tout le monde, qui nous permettrait d'avoir une synergie tout à fait intéressante.

■ LES PROJETS D'AVENIR

L'évolution de ce site sera importante dans les années à venir. Tout le monde a compris petit à petit l'intérêt de l'eau vive dans notre région et dans le département des Hautes-Alpes en particulier. D'ailleurs, le département des Hautes-Alpes signe maintenant des conventions pour l'organisation des événements sportifs de façon à financer leur fonctionnement.

• L'Euro 2006 de Canoë Kayak

Nous allons organiser les championnats d'Europe 2006 de canoë-kayak sur le site du stade d'eau vive de l'Argentière. Ce sera pour nous, l'occasion de réaménager complètement notre site. Je suis venu à Bourg-Saint-Maurice pour voir ce qui se passait de façon concrète d'autant que l'an dernier, nous avions reçu les élus de la commune de Bourg-Saint-Maurice qui étaient intéressés par le côté participation et synergie locale qui ne fonctionnait pas forcément de la même façon ici. C'est donc un échange de bons procédés.

Nous avons un programme d'aménagement de cet équipement qui est une séparation des flux des bâtiments de gestion des courses. Une partie sera réservée aux compétiteurs, une pour les organisateurs et une autre aux spectateurs. C'est un programme d'un million d'euros qui est financé dans le cadre du contrat de plan état-régions et de son volet montagne pour ce qui concerne notre région. C'est un événement important pour nous parce que 2006 est une date importante au niveau sportif dans le département des Hautes-Alpes.

• Les Jeux Olympiques de Turin

Outre cet événement, quelques mois avant, il va y avoir les Jeux Olympiques à Turin pour lesquels j'en profite pour lancer un appel de détresse. Les pouvoirs publics français ont toujours un problème parce que quand il y a une frontière en France, les panneaux, la vie, s'arrêtent à la frontière. Nous ne sommes pas tout à fait pareils

parce que nous sommes français par hasard, comme tous les frontaliers.

Vous avez un bon exemple avec un Golf dix-huit trous dans la station de Mongenèvre dont neuf trous sont français, neuf trous italiens. Cela se passe très bien. Les marmottes sont les mêmes des deux côtés pour piquer des balles.

Nous avons les Jeux Olympiques à 20 kilomètres de chez nous à Sestrières. Nous voulons utiliser la renommée de cet événement pour rebondir quelques mois après sur quelque chose de nature radicalement différente, mais qui est un événement-phare du sport et qui va se dérouler pratiquement en France sans que cette dernière n'y soit du tout impliquée. Ceci pour vous dire à quel point la société française a besoin d'être un petit peu nettoyée.

Pour venir ici, les Haut-Alpins sont obligés de passer par l'Italie parce qu'il faut prendre le tunnel du Fréjus dans l'autre sens. Quand nous avons le malheur de demander à ce que notre région soit indiquée sur l'autoroute de la Maurienne mais en passant le tunnel du Fréjus l'ingénieur général, de l'équipement de Lyon, nous répond, « oui mais si on enlève les enfants en Italie sur les 25 kilomètres, que va-t-il se passer ? ».

Donc vous voyez à quel point la société française peut-être particulièrement bloquée de temps en temps.

J'ai essayé d'être le moins didactique possible pour vous intéresser à un micro projet local qui a généré une économie touristique considérable sur un bassin comme le nôtre, qui a généré aussi

des créations d'emploi de manière considérable. S'il n'y avait pas l'eau vive et l'Argentière, si nous n'avions pas des équipements de ce type nous n'aurions pas cette affluence de touristes étrangers. La machine économique vit mieux que s'il n'y avait qu'une saisonnalité de quelques semaines d'été.

C'est une saisonnalité qui commence tôt parce que les vacances de nos voisins européens sont vues d'une manière un petit peu différente et commencent plus tôt que les nôtres.

■ CONCLUSION

Nous avons au travers de cela un projet économique, un projet social, créateur d'emplois durables qui est né d'une volonté farouche de partenaires qui étaient les représentants de la Fédération française de Canoë Kayak et d'une municipalité qui avait envie de s'en sortir. Quand vous êtes maire d'une commune qui faisait 2 500 habitants deux ans avant et qu'elle n'a plus que 1 800 habitants et que tout le monde part, lorsque vous êtes maintenant en train de rechercher comment reconstruire des logements parce que vous ne savez plus où mettre les gens, là vous vous dites que le pari est à peu près gagné. Surtout quand les gens viennent s'installer chez vous, créent leur propre entreprise, ce qui est le cas de beaucoup de pluriactifs. C'est sur cela que je voulais beaucoup insister sur la notion de pluriactivité qui est parfaitement compatible avec l'économie des sports d'eau vive.

Discours de Monsieur Christian HUNAUT, Président de la Fédération Française de Canoë Kayak.



©Daniel Gaine

■ DÉFINITION DES ÉQUIPEMENTS DE CANOË-KAYAK AU REGARD DE L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE

Je remercie les intervenants tout d'abord pour avoir accepté d'être les témoins de ce qu'ils ont, ou vont réaliser sur leur territoire. Ensuite parce qu'ils vont m'aider, à la lueur de leurs exposés à affirmer la place et le rôle de notre fédération vis-à-vis des équipements de canoë-kayak et du développement durable des territoires.

En préambule, mettons-nous en accord sur ce qu'est un équipement de canoë-kayak. Notre perception des équipements de canoë-kayak est très large, nous estimons que chaque espace de pratique chaque lieu où nous pratiquons du canoë-kayak est un équipement de canoë-kayak. En observant l'évolution de notre activité il nous est apparu qu'il existe trois types d'espaces de pratique, dont chacun constitue donc un « équipement » de canoë-kayak.

Les espaces de pratique naturels.

Il s'agit des lacs, rivières fleuves, mers et océans qui coulent et s'entendent depuis toujours dans lesquels nos pratiquants s'intègrent avec un souci constant de respect de l'environnement. La pratique dans ces espaces naturels est fondatrice de notre activité et nous y sommes très attachés.

Au fil du temps, un important travail de structuration de ces espaces de pratique a été réalisé. A titre d'exemple on peut citer :

- La formation de l'encadrement,
- L'amélioration, la normalisation du matériel,
- La promotion de la pratique par l'organisation de manifestations,
- La défense du libre accès sur ces espaces.



©FFCK - Igor Meijer

Ce travail de fond a permis à de nombreux territoires français de développer une activité économique essentielle grâce au canoë-kayak.

Les espaces de pratique aménagés.

La démocratisation puis massification de la pratique nous ont conduit sur certains espaces à poursuivre notre intervention en les adaptant à notre sport.

Nous avons recensé les parcours, classé leur difficulté, aménagé et signalé des glissières, des embarcadères et des débarcadères, voire en certains lieux aménagés des stades d'eau vive. Ce travail corollaire à l'évolution de notre pratique a conduit à l'apparition de ce que nous appelons des espaces de pratique aménagés qui constituent le deuxième type d'équipement de canoë-kayak.



©FFCK - Igor Meijer

On peut citer à titre d'exemple :

- les stades d'eau vive aménagés de Bourg-Saint-Maurice et l'Argentière-la-Bessée pour le Slalom et la Descente,
- La Dordogne et l'Ardèche pour la randonnée nautique,
- Les stades d'eau calme aménagés d'Aiguebelette ou du lac de Causse.

Le travail mené sur les espaces naturels ou aménagés permet de catalyser leur potentiel de développement. En effet, nous estimons aujourd'hui qu'il y a 3,5 millions à 4 millions d'embarquements par an. 70 % de la pratique se situe en eau calme et en eau vive et 30 % de la pratique se situe en mer. Ce dernier espace de pratique constitue un enjeu fondamental par le potentiel de développement qu'il représente.

Les espaces de pratique artificiels.

Il s'agit de constructions artificielles érigées dans un but précis pour répondre aux besoins d'une ou plusieurs pratiques du canoë-kayak. A titre d'exemple on peut citer :

- le stade nautique de Vaires sur Marne qui vous a été présenté et qui permet actuellement la pratique de l'ensemble des activités d'eau calme, mais aussi la pratique de la voile et de l'aviron,
- les stades d'eau vive urbains et périurbains comme Cesson Sévigné, Saint-Laurent-Blangy ou encore Cergy-Pontoise et rural comme Saint pierre de Boeuf. Ces derniers cumulent, pour l'exercice 2001, 400 000 embarquements sur une dizaine d'équipements. Cela représente 5 à 7 % de la pratique du canoë-kayak en France. Il y a là un réel potentiel de développement.

	Espace Naturel	Espace Aménagé	Espace Artificiel
Eau vive	<ul style="list-style-type: none"> • Ruisseau • Rivière • Fleuve 	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'eau vive Aménagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'eau vive Canal
Eau calme	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'eau • Lac 	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'eau calme Aménagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Stade d'eau calme Canal
Mer	<ul style="list-style-type: none"> • Mer • Océan 	<ul style="list-style-type: none"> • Kayak de mer et catagone 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche à vagues

Définition des équipements de canoë-kayak

■ UN CONCEPT D'AVENIR : LA STATION CANOË-KAYAK

L'évolution ultime pressentie par la fédération nous conduira très vraisemblablement vers un concept de station canoë-kayak regroupant sur un même territoire :

- un stade d'eau calme créé ou aménagé,
- un stade d'eau vive créée ou aménagé,
- un itinéraire de randonnée nautique,
- et une infrastructure d'accueil de tous les publics

Le rassemblement de ces équipements permet la création d'un outil dont le cœur est issu d'un projet politique. Ce projet est le point fondamental qui doit permettre de créer des ouvertures pour le développement du territoire concerné en répondant aux besoins de l'ensemble de la population, y compris de la performance sportive.

C'est ce concept d'équipement que la fédération souhaiterait voir se concrétiser notamment dans les grandes agglomérations désireuses d'accueillir un pôle d'entraînement. Avec vous, élus de collectivités territoriales et le ministère des Sports, c'est vers ce type de concept que nous souhaitons nous engager.

■ RÔLE DE LA FFCK SUR LES ESPACES NATURELS OU AMÉNAGÉS.

Concernant les espaces naturels ou aménagés, la fédération se trouve confrontée à des situations qui l'obligent à faire preuve de vigilance et d'engagement pour y défendre et promouvoir la pratique.

Il s'agit là d'une véritable délégation de fait qui nous conduit à être force de proposition face à des contraintes :

- soit imposées par la législation. Les interprétations sont en effet différentes selon les représentants de l'Etat chargés de leur mise en application.
- soit liées à la propriété des berges ou à la nécessité de partage de l'usage de l'eau. Cela peut se traduire par des réglementations voire des arrêtés d'interdiction ou des péages dès lors que la pratique se déroule sur des plans d'eau non domaniaux.
- soit par la présence sur les rivières d'ouvrages hydroélectriques. Ces ouvrages

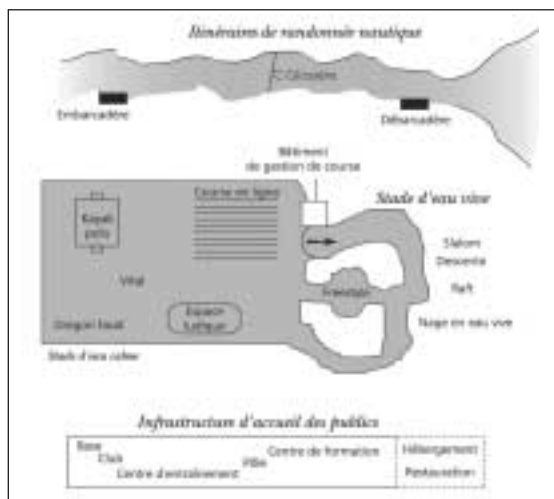


Schéma d'une station canoë-kayak

peuvent constituer des avantages certains, mais leur gestion devenue plus rigoureuse, depuis l'ouverture à la concurrence des marchés, nécessite des négociations avec les sociétés françaises et même étrangères.

- soit liées à des raisons environnementales.

Ces missions de la fédération sont trop souvent méconnues, je dirais même inimaginables par la très grande majorité des pratiquants qui se comptent par millions chaque année et même par bon nombre de représentants de l'Etat ou d'élus. Ainsi, ils ne sont pas toujours au fait des contraintes liées à la pratique des sports de nature pourtant en pleine expansion. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la création récente, au sein du Conseil national des activités physiques et sportives, d'une Commission nationale des espaces, sites et itinéraires ainsi que des Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires.

Nous pensons qu'une concertation interministérielle sera nécessaire pour aplanir les difficultés. De même, une étroite collaboration entre la fédération et les collectivités locales et territoriales nous paraît incontournable.

L'ensemble de cette dynamique, doit nous permettre de faciliter la pleine expansion des sports de nature. Ce développement structuré dans le cadre des commissions précitées est une opportunité d'ouverture, de dynamisation et au final de valorisation des territoires dans un souci constant de protection de l'environnement.

■ RÔLE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CANOË-KAYAK SUR LES ESPACES DE PRATIQUE ARTIFICIELS

S'agissant des espaces de pratique artificiels et plus largement du concept global de station canoë-kayak se pose la problématique cruciale de la gestion et de la prise en compte de toutes les motivations des pratiquants en conservant à l'esprit que pour faire vivre un équipement, il est nécessaire qu'une majorité de la population se l'approprie.

Puisqu'elle est à l'origine du développement de ces nouveaux outils et de leur évolution technologique, vous imaginez bien que la fédération souhaite être présente auprès des maîtres d'ouvrage, depuis leur conception jusqu'à leur utilisation optimale.

L'expérience acquise ces dernières années nous a permis d'identifier les publics potentiels. Mais aussi de démontrer qu'un stade d'eau vive, d'eau calme ou une station de canoë-kayak, peut répondre aux attentes d'un large éventail d'utilisateurs, tout en maîtrisant les charges de fonctionnement.

La condition préalable et primordiale au soutien, par la fédération de tout projet et à son engagement auprès du futur propriétaire est l'ouverture, en priorité, de ces sites à une certaine catégorie d'utilisateurs.

Il s'agit des pratiquants sportifs vivant dans le périmètre géographique concerné. Ils doivent bénéficier des conditions optimales nécessaires à la concrétisation de leur projet. Ceci étant respecté, il appartient ensuite à vous, collectivités propriétaires, à nous, en qualité de partenaire, de mutualiser nos actions afin de cibler les publics en fonction du projet politique local : scolaires, universitaires, centres sociaux, touristes, entreprises, grand public sont autant d'utilisateurs potentiels.

Comme vous l'avez compris, face aux enjeux de l'usage des sites, notre volonté est de nous inscrire comme le partenaire des collectivités locales et territoriales propriétaires de l'équipement.

Nous pensons que ce partenariat est de nature à garantir une utilisation intelligente et durable de ces nouveaux équipements.

Nous sommes convaincus qu'il est le garant de la concrétisation du projet politique. Il doit permettre de générer un usage sportif de l'équipement mais aussi social et touristique. Il doit inscrire pleinement l'équipement dans son territoire pour en faire un espace de vie de chaque citoyen concerné.

C'est dans cet esprit que la fédération peut se positionner moyennant un conventionnement préalable qui nous permet, par la suite, d'intervenir.

Dans un premier temps sur l'émergence du projet :

- conseil vis-à-vis du projet politique local,
- aide à la programmation de l'équipement,
- soutien du projet auprès des financeurs potentiels. Je pense notamment au FNDS.

Dans un second temps sur sa concrétisation :

- conseil dans le choix du maître d'œuvre,
- suivi de la validation du projet pour garantir la pertinence de l'outil,
- assistance à la mise en place de la gestion (création du cahier des charges de gestion, choix du mode de gestion).

Et enfin sur l'utilisation optimale de l'équipement :

- labellisation des prestations pour en garantir leur qualité,
- sécurisation des équipements,
- promotion auprès de nos pratiquants mais aussi auprès du grand public,
- organisation de manifestations,
- création d'outils de gestion et d'animation,
- développement de nouveaux métiers,
- mutualisation des expériences et développement de projets communs entre les équipements similaires au travers du réseau des propriétaires et exploitant de rivières artificielles...

Tout ceci, bien sûr, n'est pas exhaustif mais fait partie des problématiques dont se préoccupe notre fédération et je souhaite que cette rencontre d'aujourd'hui soit l'occasion pour les uns et les autres de mieux comprendre le rôle et la place que peut prendre la fédération dans l'aménagement et le développement durable des territoires.



©FFCK - Igor Meijer

Discours de Madame Edwige AVICE, Présidente du Conseil National des Activités Physiques et Sportives.



©Daniel Guine

Je voudrais commencer par féliciter tous ceux qui, aujourd'hui, ont eu des victoires, et remercier tous ceux qui m'ont invitée.

■ UN SUJET D'ACTUALITÉ

Monsieur le Président, vous me rendez un fier service parce que nous devons rendre au gouvernement et au parlement au mois de décembre un rapport sur les sports de nature. Les deux commissions² qui viennent de vous être présentées sont terriblement parties prenantes de ce rapport.

Le Ministre Jean-François LAMOUR m'a indiqué avec beaucoup de précision que parmi ses priorités figuraient :

- le recensement et l'amélioration des équipements sportifs
- la politique des territoires, avec ses dimensions économiques et sociales.

Nous sommes donc amenés à nous inscrire dans cette double orientation. Vous allez beaucoup m'aider par le débat d'aujourd'hui.

■ LE CANOË-KAYAK S'INSCRIT DANS LA MODERNITÉ

Ce que nous examinons aujourd'hui doit se rattacher à un ensemble. La Fédération de canoë-kayak a une certaine modernité par rapport à l'évolution de la société française. Nous avons vu se développer en France comme en Europe une grande préoccupation pour l'écologie, la décentralisation, la diminution du temps de travail et l'allongement de la durée de la vie.

Je rappelle qu'il y a une corrélation entre l'évolution des congés payés et les congés simples et le développement des sports, et particulièrement des sports de nature. De

nombreuses statistiques le prouvent. Nous avons vu aussi une conception autre de la famille se mettre en place. Les jeunes restent plus longtemps chez eux. Les pratiques familiales sont également plus importantes. Les gens sont plus riches. Ils ont des envies différentes. Ils deviennent plus clients qu'adhérents. La relation avec le mouvement associatif n'est pas la même.

Nous avons vu se développer une réflexion extrêmement profonde sur les relations entre l'Etat et les collectivités publiques, liée à la décentralisation, à une responsabilité plus forte des grandes associations. Aujourd'hui, sans parler de désengagement de l'état, nous observons des modes de gestion où on demande plus à l'Etat d'être un conseiller, un expert, de veiller à la protection contre les risques, à la santé publique, à des dimensions dites régaliennes qu'à être l'opérateur principal dans les politiques mises en œuvre.

Vous l'avez très bien souligné.



©FFCK - Igor Meijer

² Commission nationale des espaces sites et itinéraires de pleine nature et les commissions départementales des espaces sites et itinéraires de pleine nature.

Je voudrais aussi vous féliciter de nous apporter, par les intervenants, une espèce de typologie des problématiques que nous pouvons rencontrer dans notre pays pour le canoë-kayak comme pour beaucoup d'autres sports.

- Le premier cas, la région ne manque pas de moyens. Elle a beaucoup d'interlocuteurs de grande dimension. Son problème est de savoir quoi faire avant, pendant et après une grande manifestation internationale. Sommes-nous capables pour avoir travaillé sur ce dossier comme sur d'autres aspects de la préparation des jeux olympique de 2008 en région parisienne, de définir quoi faire après ? C'était un énorme problème. Comment trouver un moyen d'utiliser économiquement et socialement une infrastructure de manière durable ?

- Le deuxième cas concerne les programmes d'aménagement interdépartementaux. Il rassemble des acteurs qui ont de l'imagination, suffisamment d'argent et des clients pour faire une opération. C'est une bonne coordination minutieusement préparée. Elle peut servir de prémisses au CDESI que nous allons essayer de mettre en place sur le territoire français. Ces acteurs ont de ce fait monté un projet avec des instruments. Ils ont été obligés d'innover sans arrêt pour éviter des télescopages d'intérêt, pour éviter qu'il y ait trop de risques.

- Concernant le troisième cas de figure, notre rôle est de faire remonter à l'Etat ces besoins, dans le sens de l'intérêt général où nous paraissions en ce moment quelques besoins qui se manifestent. Je ne dirais pas que c'est une priorité mais par rapport à la question du Ministre il y a une réflexion à faire. Nous devons prendre en compte les collectivités isolées, disposant de peu de moyens, qui malgré tout ont un projet. Elles doivent le mener de bout en bout malgré un isolement qui les conduit parfois au découragement. Les fédérations et l'état doivent se sentir solidaires de ces difficultés et apporter une aide efficace.

Valérie FOURNEYRON qui dirige la commission sur les normes d'équipement faisait à peu près la même réflexion que vous, Monsieur le Président, sur l'accompagnement que nous pourrions faire auprès des maîtres d'ouvrage pour qu'ils puissent disposer d'un maquetage sur tout ce qu'il faudrait mettre en place pour qu'un projet intègre les aspects économiques et sociaux, la maîtrise des risques, la maintenance, la formation.

■ CONCLUSION

Vos interventions me permettent de rappeler une liste des priorités, en terme de réflexions et d'actions, que nous devons retenir.

- Un équipement est parfois créé sans la certitude que la grande compétition internationale ciblée au départ se déroulera réellement. Ce risque doit être analysé et nous conduire à concevoir l'équipement en se projetant sur son utilisation hors compétition.
- Que pouvons-nous faire là où la décentralisation n'a pas pu marcher par rapport au sujet qui nous occupe ? Cet échec peut avoir différentes causes :
 - ✓ il n'y avait pas d'argent,
 - ✓ la collectivité locale avait d'autres priorités pour des motifs qui lui incombaient
 - ✓ ou encore il n'y avait pas de consensus, les gens n'étaient peut-être pas d'accord sur ce qu'il fallait faire.

Pour les équipements de proximité c'est un sujet d'importance. Je partage le point de vue qui consiste à dire qu'il faudrait essayer de se mettre en accord avec l'Education Nationale, avec d'autres intervenants afin de pouvoir d'ores et déjà répondre à la question de Jean-François LAMOUR : où intervenir et quoi faire ?

- Vous avez parlé, Monsieur le Président, d'un recensement de sites. Cela est très précieux. Y a-t-il une coïncidence entre un site qui est recensé et dont vous pensez avec justesse qu'il peut servir pour des jeunes et des moins jeunes et ce que peut faire une collectivité ? Il y a un problème de coordination des besoins et des réponses qui n'est pas complètement résolu pour le moment. Je pense que se justifie, en fonction de ce que vous avez dit, le travail futur des comités départementaux des espaces et des sites. Ils auront cela à faire en bonne intelligence avec les collectivités, les associations, le mouvement sportif, les différents interlocuteurs, les agriculteurs, les pêcheurs la réussite de ces opérations locales nous amènerait à envisager une proposition plus générale sur le territoire national.

Je voudrais aussi dire qu'aujourd'hui il me paraît assez évident qu'à la fois le mouvement sportif et l'Etat, sur la base des recommandations que nous pouvons faire au CNAPS, pourront créer des pôles d'expertise, d'assistance technique et aider à la création des équipements nouveaux.

Une des utilités de notre rencontre aujourd'hui est de pouvoir dire qu'il y a une fédération dans les sports de nature qui a vraiment eu en tête ces préoccupations. Il y en d'autres à qui je proposerais exactement le même type de réflexion.

Enfin, j'ai deux soucis :

- Comment réagir face aux pratiques sauvages ? Elles sont extrêmement nombreuses. Nous ne pouvons pas tout encadrer. Il faut inciter plutôt que de réglementer. Comment donner appétit à des gens qui ne veulent absolument pas avoir le moindre lien avec une organisation de façon à ce que nous ne nous retrouvions pas à devoir gérer des conflits de cet ordre ?
- Le deuxième souci : le coût pour les usagers est très important. Quand nous devons nous battre pour une rentabilité minimale dans une collectivité qui n'a pas beaucoup d'appétit, avec un conseil régional qui s'intéresse moins au sujet qu'à d'autres, il est évident que cela se traduit par un coût pour l'utilisateur. L'Etat pourrait mener une réflexion à ce sujet. J'ai essayé de tracer quelques pistes. Je vous remercie pour votre attention.

Discours de Monsieur Jean Richard GERMONT, Conseiller Technique au Ministère des Sports.



© Daniel Guine

Mesdames et Messieurs, chers amis,

D'abord un grand remerciement à l'égard de la fédération qui aujourd'hui nous a apporté deux événements :

- le bonheur de voir des sportifs s'exprimer pleinement puis,*
- organiser ce soir un débat qui a été « dur » mais constructif.*

Je vais contribuer à mon tour et vous indiquer rapidement les grandes orientations et les grandes démarches du ministère des Sports.

■ Les grandes orientations

Le développement le plus large de la pratique la plus diversifiée nous tient à cœur en tout premier lieu comme notion de la délégation de missions des services publics confiée aux fédérations.

Après, naturellement, nous proposons aux sportifs intéressés - à travers les filières de haut niveau que nous avons reconnues, labellisées - le chemin vers la quête de l'excellence. Ce chemin les mène vers le haut niveau et les résultats sportifs.

Ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel comme conception, mais au moins elle a le mérite de pouvoir se comprendre et se mettre en application.

Il n'est pas question de gérer le sport en France ou de l'impulser contre vos souhaits. Nous voulons l'impulser en fonction de vos expériences et de ce que vous attendez, tout en préservant un rôle régulateur à l'État.

■ Les grandes démarches

Il y a eu dans les interventions des points qui m'ont rappelé un certain nombre d'événements. J'ai été directeur technique national de la Fédération française des sociétés d'avirons et j'ai connu la base de Vaires.

L'exposé de Monsieur PARNY correspond à quelque chose d'extrêmement réaliste.

Nous disposions d'un endroit où il y avait de l'eau « plate », parce qu'un jour quelqu'un avait extrait vraisemblablement du gravier, matière précieuse. Il y avait de l'eau qui ne coulait pas. Donc, elle était calme.

Sur cette eau calme, l'aviron naturellement peut ramer en reculant et le canoë ou le kayak peut pagayer en avançant. Pour la pratique du haut niveau, cette eau calme était, bien entendu, idéale. Donc, s'est installé un centre qui, petit à petit, est devenu vraiment de haut niveau avec balisage et tour d'arrivée.

Pour envisager l'organisation à Paris des Jeux Olympiques, nous ne pouvons pas raisonnablement envisager d'organiser la course en ligne à Vaires sur marnes et le Slalom, à Bourg Saint Maurice où le bassin est parfait et unanimement apprécié.

L'unité de lieu est indispensable à l'esprit olympique. Une candidature recevable nécessite de disposer d'une station de canoë-kayak associant eau calme et eau vive. Mais le coût de 9,9 millions d'euros est considérable.

Pour ma part, je dirais que c'est une folie sauf, si dans le souci qui a été le vôtre, et devant lequel je m'incline, nous le concevons suffisamment intelligemment pour pouvoir intéresser le plus grand nombre possible de pratiquants bien après les Jeux Olympiques. Une installation pour vivre doit correspondre à une réalité de pratique locale. Dans ce cadre, ces 9,9 millions d'euros me font moins frémir.

De toute façon, que ce soit l'argent de l'État, de la région ou de qui que ce soit d'autre, à un moment quelconque, c'est quand même le nôtre. Donc, nous avons intérêt à bien le gérer.

Dans ce cas, c'est un projet à Vaires sur Marne, parti du haut niveau, puis marié à l'UCPA pour une pratique la plus large. Associer ces

pratiques diverses n'est pas toujours facile en gestion de tous les jours mais, avec de la bonne volonté, nous y arrivons.

Une autre pratique du canoë-kayak correspond à celle offerte par la Dordogne qui coule depuis toujours. Vous avez su avec intelligence, petit à petit, structurer ce merveilleux cadeau que vous avait fait la nature. Vous avez aussi petit à petit apporté une pratique sportive, car il n'y a pas que la pratique diversifiée qui soit louable. La pratique sportive codifiée, amène aussi quelque lien social à la population et nous y sommes très attachés.

■ Le rôle de l'Etat

Il ne faut pas, coûte que coûte, promouvoir une installation qui correspond ni à la demande locale, ni à un besoin réel.

Le rôle de l'État est un rôle régulateur. Nous devons veiller, par nos interventions, à rééquilibrer ce que la nature a distribué un peu. Cela veut dire dans les endroits où vous avez un bon projet (et peut-être une usine qui ferme comme dans l'exemple présenté il y a quelques instants), il faut que l'État donne le petit coup de pouce, en accord avec tous ceux qui sont localement concernés et qui ont la réalité des choses.

Nous devons donner la direction et vous devez être capable de décliner avec beaucoup plus d'efficacité, quand vous êtes en prise directe avec le terrain.

De toute façon nous pensons sincèrement qu'une chose ne peut exister et durer, que si elle est conçue en harmonie avec les intérêts des uns et des autres qui souvent, sont divergents.



©FFCK - Igor Meijer

Discours de Madame Marie Claire RESTOUX-GASSET, Conseiller Technique à la Présidence de la République pour la Jeunesse et les Sports.



©Marie-Claire Restoux

Bonsoir à tous.

Je voudrais vous dire que je suis une femme particulièrement heureuse ce soir. Je voudrais remercier le président HUNAUT en premier lieu pour m'avoir invitée à ces championnats du Monde. Même si j'ai pratiqué un peu le canoë dans ma jeunesse, je n'avais jamais eu l'occasion de voir une compétition internationale de ce niveau-là, même si je connaissais le site pour avoir fait du vélo tout près, lors d'un certain nombre de stages où le président VIAL avait bien accepté de nous envoyer avec l'équipe de France.

J'ai découvert le canoë sportif cet après-midi. J'étais très heureuse de voir les Français porter haut les couleurs de la France, sur un bassin particulièrement difficile et bien aménagé. J'ai découvert ce soir, de part les différentes interventions, la problématique de l'aménagement des sites de canoë. C'est un sujet sur lequel je ne m'étais jamais penché, jusqu'à présent, dans ma toute nouvelle prise de fonction à l'Elysée.

En tout état de cause, les différentes interventions ont été d'une grande qualité. J'ai retenu quelques points qui me paraissent importants.

- Le premier est la mixité que nous pouvons organiser sur un même site entre des sports différents. C'est quelque chose d'important psychologiquement. En tant qu'athlète et même athlète retraité, il est important de voir ce que font les autres pour avoir une expérience supplémentaire. C'est cette mixité

qui a été soulignée plus particulièrement par Francis PARNY parce que dans le cadre de ces projets, les kayakistes et les rameurs se côtoient. C'est quelque chose d'intéressant et le projet est bien monté.



©FFCK - Igor Meijer

- La deuxième chose qui m'a marqué est le terme de qualité. C'est une valeur qui a été soulignée à la fois dans des projets de grande envergure qui pourraient s'inscrire dans une candidature aux jeux de 2012, comme dans des projets plus locaux. En effet, quand on investit dans des équipements, il me paraît primordial qu'ils puissent durer dans le temps.
- La troisième chose est le respect de l'environnement. Bien évidemment, les équipements de canoë et de plein air s'inscrivent pleinement dans notre environnement. Notre environnement, c'est le nôtre. Si nous ne le respectons pas un minimum, nous ne pourrions jamais en profiter aussi pleinement que nous pourrions le faire.

Dans le cadre de la construction de projets, la fédération française doit avoir un rôle important. Monsieur HUNAUT a souligné qu'il était complètement enthousiaste pour accompagner les projets, pour les conseiller. Je crois que c'est une excellente chose.

Les projets, quels qu'ils soient, de canoë ou de tout autre sport, se font avec des hommes et des femmes. A partir du moment où il y a de la concertation, du bon sens et de la communication entre gens intelligents qui ont envie de faire avancer le sport en France, nous pouvons arriver à beaucoup de choses. Je terminerai là-dessus, je vous remercie tous et vous souhaite une excellente soirée.



©FFCK - Michel Baudry

ANNEXES

Extrait de l'exposition sur les
équipements de canoë-kayak



Mettions-nous aux
Défis

Equipement

Le canoë-kayak et ses disciplines associées

Evoluant dans trois milieux : l'eau calme, l'eau vive et la mer, les pagayeurs s'apparentent à différentes familles de sportifs, du randonneur à l'adepte des sports de glisse en passant par l'athlète de haut niveau.

■ Riche de 15 activités, le canoë-kayak et ses disciplines associées répondent aux envies de chacune de ces familles. Glisser sur un plan d'eau, plonger dans un rapide, surfer une vague, remonter un courant sont des plaisirs inégalables qu'offrent le canoë-kayak et ses disciplines associées...

■ A ce jour, on estime que les activités de canoë-kayak et ses disciplines associées en eau calme et en eau vive représentent environ 70 % (30 % pour la mer, en forte augmentation) des pratiques, soit plus d'un million et demi de personnes consommant, soit régulièrement soit occasionnellement, près de 4 millions de journées de pratique par an en France.



Fédération
française
de canoë-kayak



Équipement

Définition et typologie des équipements de canoë-kayak > description

*Chaque espace de pratique, chaque lieu de pratique
du canoë-kayak est un équipement de canoë-kayak.*



Les espaces de pratique naturels :

Les 15 activités que regroupe le canoë-kayak se pratiquent par essence dans des espaces naturels tels des plans d'eau, des lacs, des rivières, des fleuves, des océans, des mers...

Dans cette perspective, notre rapport au territoire consiste à "s'intégrer" dans un espace naturel le temps d'une balade. Ainsi, le temps d'une pratique, les lacs, les rivières, les fleuves, les océans deviennent nos équipements sportifs.



Les espaces de pratique aménagés :

Les fleuves, les rivières, les lacs, les bord de mer... sont depuis plusieurs siècles aménagés, canalisés entretenus afin de répondre aux besoins humains.

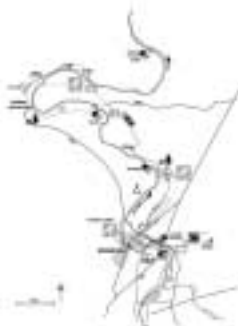
S'inscrivant dans cet historique, plusieurs sites naturels ont à ce jour été adaptés à la pratique du canoë-kayak et de ses disciplines associées grâce une intervention humaine. Ces espaces de pratiques aménagés, qui constituent pour chacun un équipement de canoë-kayak, sont de 2 types :



Les itinéraires de randonnée nautique :

Il s'agit de portions de littoral ou de cours d'eau qui font l'objet d'une signalisation (panneau d'embarquement, de débarquement, fiche de randonnée nautique...) et d'aménagement (passé à canoë, embarcadère, débarcadère) afin de rétablir la continuité du parcours et de permettre à tous de randonner en toute sécurité. On parle alors d'itinéraire de randonnée nautique.

La création d'itinéraires de randonnée nautique peut s'intégrer à la réalisation d'un plan départemental des espaces sites et itinéraires de canoë-kayak dont la compétence a été transférée aux conseils généraux.



Les stades d'eau calme ou d'eau vive aménagés :

Il s'agit de plans d'eau calme ou de portions restreintes de cours d'eau ayant fait l'objet d'un aménagement spécifique pour la pratique d'une de nos disciplines d'eau calme. On parle alors de stade d'eau calme aménagé.

Il s'agit de portions de rivières naturelles ayant fait l'objet d'un aménagement spécifique (ajout d'enrochement...) pour la pratique d'une de nos disciplines d'eau vive. On parle alors de stade d'eau vive aménagé.



Enfin, nous considérons comme faisant partie de cette catégorie les kayaks de mer homologués en 6^e catégorie.

Les espaces de pratique artificiels :

Plus récemment dans l'histoire du canoë-kayak sont apparues des constructions érigées ex-nihilo expressément ou principalement pour le déroulement du canoë-kayak et de ses disciplines associées. On parle alors de stade d'eau vive créé, de stade d'eau calme créé. Enfin, nous rattachons à cette catégorie les piscines à vagues qui peuvent constituer des espaces de pratique pour le canoë-kayak.







Equipement

Définition et typologie des équipements de canoë kayak > *synthèse*

En croisant les trois types d'espaces avec les trois milieux, on obtient l'ensemble des sites de pratique du canoë-kayak et des disciplines associées dont chacun constitue un type d'équipement de canoë-kayak.

Ainsi schématiquement, les équipements de canoë-kayak se résument de la façon suivante :

	Espace Naturel	Espace Aménagé	Espace Artificiel
Eau vive	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ruisseau ■ Rivière ■ Fleuve 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Stade d'eau vive Aménagé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stade d'eau vive Crû
Eau calme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan d'eau ■ Lac 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stade d'eau calme Aménagé 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Stade d'eau calme Crû
Mer	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mer ■ Océan 	 <ul style="list-style-type: none"> ■ Kayak de mer 6^e catégorie 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Piscine à vagues

↓
Les équipements de canoë-kayak





Équipement

Aménagement du territoire et développement durable

La station canoë-kayak : un concept global, valorisant et planifiable

Techniquement, le concept de station canoë-kayak consiste à rassembler sur un même territoire :

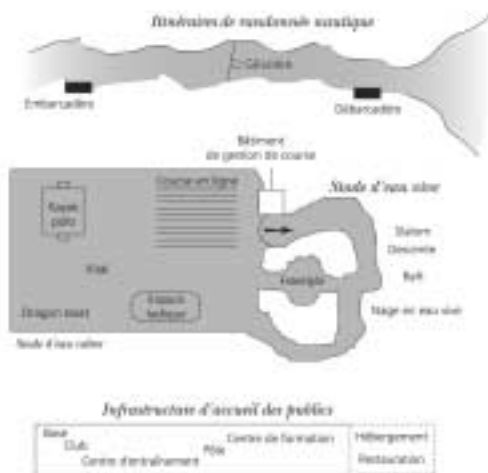
- Un stade d'eau vive créé ou aménagé
- Un stade d'eau calme créé ou aménagé
- Des itinéraires de randonnée nautique dans les trois milieux
- Une infrastructure d'accueil pour tous les publics

Sur le fond, la station de canoë-kayak se veut être un concept global, valorisant et planifiable :

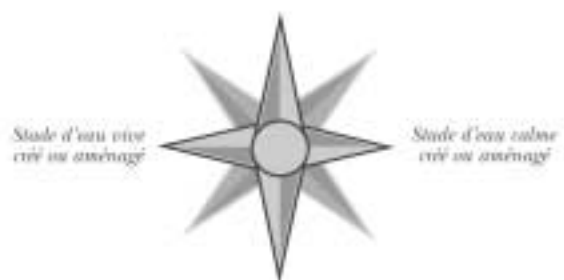
- Global par sa capacité à prendre en compte l'ensemble des pratiques du canoë-kayak et à apporter des réponses à des problématiques sociales, touristiques, "urbanistiques", environnementales et économiques du territoire.
- Valorisant par sa capacité à s'adapter à chaque territoire en lui apportant une plus value.
- Planifiable par sa capacité à être réalisé en plusieurs phases.

Ainsi la station de canoë-kayak, par la prise en compte de l'ensemble des paramètres précités, est un outil sportif de développement durable du territoire.

Plan et Schéma



Itinéraires de randonnée nautique



Infrastructure d'accueil de tous les publics

La station de canoë-kayak et les autres activités sportives

La globalité du concept de station canoë-kayak lui permet de s'associer à d'autres activités sportives ou touristiques.

Ainsi à titre d'exemple, la station canoë-kayak peut :

- Associer à l'itinéraire de randonnée nautique une voie verte, un chemin de randonnée pédestre...
- S'intégrer à une station nautique en façade maritime,
- S'associer à un complexe culturel pour former un parc sportif et culturel...





Mettons-nous aux
Défis

Équipement

Stades d'eau vive



Cergy Neuville >créé

■ Mise en eau	2001
■ Longueur	250 m
■ Pente	1,4 %
■ Obstacle mobile	oui
■ Pompes	oui
■ Investissement	2 930 000 €
■ Gestion	Régie directe
■ Nombre d'emplois équivalent temps plein	5

Implanté en plein cœur de la base de loisir de Cergy Neuville au nord-ouest de la région Ile de France, ce stade d'eau vive est le premier équipement français alimenté entièrement par pompage. Techniquement, sa conception en forme de U rapproche départ et arrivée qui sont reliés par un tapis roulant. La boucle ainsi formée offre une fonctionnalité optimale à l'équipement. Ce stade vient en complément des installations payantes de la base. Il apporte une singularisation, et offre un potentiel d'accueil toute l'année de tous les publics, de l'athlète aux jeunes qui ne peuvent s'offrir des vacances loin de chez eux, en passant par le cadre attiré par les sports de glisse. Cette diversité des publics cibles fait de cet équipement un outil qui s'adapte et met en œuvre les objectifs politiques qui lui sont fixés.



Vue d'ensemble



Station de pompage



Tapis roulant



Obstacles mobiles





Equipement

Stades d'eau vive



Saint-Laurent Blangy >créé

● Mise en eau	1996
● Longueur	300 m
● Pente	0,7 %
● Obstacle mobile	oui
● Pompes	oui
● Investissement	1 300 000 €
● Gestion	Régie directe
● Nombre d'emplois équivalent temps plein	8,2
● Nombre d'embarquements	58 060
● Recettes	204 004 €

La réalisation du stade d'eau vive de Saint-Laurent Blangy est avant tout un modèle de réhabilitation de friches industrielles. Ce stade d'eau vive a été conçu de manière à créer une zone de loisir au cœur de la ville. Une station de pompage vient avantageusement compléter l'alimentation en eau du stade d'eau vive quel que soit le débit naturel de la Scarpe. La modularité totale des obstacles rend le stade d'eau vive accessible à tous les publics. La collectivité de Saint-Laurent Blangy, totalement satisfaite de l'équipement, souhaite allonger le stade d'eau vive et réaliser un itinéraire de randonnée nautique sur la Scarpe.



Saint-Pierre de Bœuf >créé

● Mise en eau	1981
● Longueur	200 m
● Pente	1 %
● Obstacle mobile	non
● Pompes	non
● Investissement	1 829 385 €
● Gestion FPCK en qualité de fermier	
● Nombre d'emplois équivalent temps plein	6,9
● Nombre d'embarquements	38 000
● Recettes	275 923 €

Situé sur l'aménagement de la chute du péage de Roussillon à 1 heure de Lyon, le stade d'eau vive de Saint-Pierre de Bœuf est alimenté en eau par la retenue en amont du barrage. En 1991, la FPCK s'est positionnée comme gestionnaire afin de démontrer la viabilité économique des stades d'eau vive dans une logique de prestations de qualité. Après 10 ans d'exploitation, la démonstration est faite. Cet équipement s'équilibre financièrement en offrant des prestations de qualité (cartes découvertes, passeports pagais couleurs...). Il contribue ainsi à l'essor d'un territoire rural partie prenante du Parc Naturel Régional du Pilat.





Equipement

Stades d'eau vive



Cesson Sévigné >créé

■ Mise en eau	1999
■ Longueur	300 m
■ Pente	1,15 %
■ Obstacle mobile	oui
■ Pompes	oui
■ Investissement	1 040 000 €
■ Gestion	Règle directe
■ Nombre d'emplois équivalent temps plein	2,5
■ Nombre d'embarquements	11 000
■ Recettes	30 350 €



Le stade d'eau vive de Cesson Sévigné, situé au cœur de la ville, a réussi le challenge d'allier intégration dans un site et respect de l'environnement. Il utilise le débit naturel de la Vilaine pour le tronçon situé dans le bras de décharge des trues. En complément, une station de pompage permet d'allonger le parcours d'eau vive tout en assurant son utilisation en période d'étiage. Cet équipement, qui singularise la collectivité en l'associant à des valeurs innovantes, connaît actuellement un fort accroissement de sa fréquentation qui devrait atteindre sous 3 ans 45 000 embarquements. Forte de cette réussite, la commune de Cesson Sévigné souhaite créer un itinéraire de randonnée nautique sur la Vilaine, transformant ainsi son stade d'eau vive en station de canoë-kayak.



Lannion >aménagé

■ Mise en eau	1982
■ Longueur	270 m
■ Pente	1 %
■ Obstacle mobile	oui
■ Pompes	non
■ Investissement	1 500 000 €
■ Gestion	Règle directe
■ Nombre d'emplois équivalent temps plein	4,25
■ Nombre d'embarquements	18 000
■ Recettes	33 545 €

Entièrement modulable, ce stade d'eau vive installé dans le lit du Léguer, à proximité de son embouchure avec la mer, possède la particularité unique au monde d'être marémoteur. Un barrage mobile situé en amont permet de stocker l'eau de la marée qui alimente ainsi le stade entièrement ou partiellement, en fonction du débit du Léguer. Cet équipement innovant contribue au rayonnement de la ville en participant à l'amélioration du cadre de vie et au maintien de l'emploi par les retombées qu'il génère.





Equipement

Stades d'eau vive



L'Argentière la Bessée >aménagé

■ Mise en eau	1993
■ Longueur	400 m
■ Pente	1 %
■ Obstacle mobile	non
■ Pompes	non
■ Investissement	538 966 €
■ Gestion	CRCK Alpes Provence
■ Nombre d'emplois équivalent temps plein	9,85
■ Charges	347 527 €
■ Recettes	166 615 €

L'Argentière la Bessée, ancienne cité industrielle, mène depuis la fermeture des usines Pechiney une politique nouvelle dirigée vers le sport et le tourisme. Dans cette perspective, la commune en partenariat avec la FFCK, a souhaité aménager un stade d'eau vive dans le lit de la Durance. Cet aménagement valorise le plan d'eau de la commune et les 35 km de randonnée nautique qui se déploient de l'Argentière la Bessée jusqu'à Embrun. Cette véritable "station de canoë-kayak" qui se double d'un centre de formation à l'activité constitue les outils au service de ce territoire industriel en reconversion.

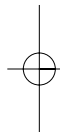
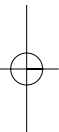
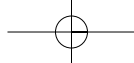


Nancy >aménagé

■ Mise en eau	1997
■ Longueur	330 m
■ Pente	1,4 %
■ Obstacle mobile	non
■ Pompes	non
■ Investissement	1 007 000 €
■ Gestion	CKC Nancy Tomblaine
■ Nombre d'emplois équivalent temps plein	2,7
■ Nombre d'embarquerents	17 000
■ Charges	106 155 €
■ Recettes	113 529 €

Ce stade d'eau vive est situé dans un parc paysager sportif et culturel en construction sur des friches industrielles, au cœur de la ville de Nancy. Il est installé dans le bras d'évacuation des crues de la Meurthe. Il possède 3 bassins de difficultés variables qui associent à la fonction d'évacuateur de crue tout l'intérêt sportif, social, touristique et économique d'un stade d'eau vive.





Fédération Française de Canoë-Kayak - 87, quai de la Marne - BP 58 - 94344 Joinville-le-Pont Cedex
Tél. 01 45 11 08 50 - Fax. 01 48 86 13 25
E-mail : ffck@ffcanoe.asso.fr - Internet : www.ffcanoe.asso.fr

